

Communiqué de presse



PRÉFET DE L'ISÈRE

Grenoble, le 12 juillet 2018

Fête nationale du 14 juillet et finale de la Coupe du Monde de football : le Préfet prend des mesures de police administrative afin de prévenir les risques de troubles à l'ordre public

L'occasion festive de la finale de la Coupe du Monde de football peut être le prétexte à des débordements et des troubles portant atteinte à la sécurité publique.

Afin de prévenir les risques d'incidents, le Préfet de l'Isère a arrêté une série de mesures de police administrative réglementant la vente des feux d'artifice et des carburants dans des récipients transportables :

La distribution, le transport, la vente et l'achat de carburant sont interdits dans tout récipient transportable à compter du vendredi 13 juillet 2018 à 8 heures au lundi 16 juillet 2018 à 8h00, sur l'ensemble du territoire du département de l'Isère.

Les détaillants, gérants et exploitants de stations-services, notamment de celles qui disposent d'appareils automatisés permettant la distribution de carburants, doivent prendre les dispositions nécessaires pour faire respecter cette interdiction.

La vente et l'utilisation des fusées, feux d'artifices et pétards sont interdits du vendredi 13 juillet 2018 à 8 heures au lundi 16 juillet 2018 à 8 heures.

Durant cette même période, tout dispositif de lancement de ces produits est interdit sur la voie et les espaces publics, en direction de la voie et des espaces publics et dans les autres lieux de grands rassemblements sur l'ensemble du département.

La vente et l'utilisation de ces artifices demeurent autorisés durant cette période aux seules personnes titulaires d'un certificat de qualification ou d'un agrément spécifique délivré par le préfet.



Contact presse :

Service communication de la Préfecture

Téléphone : 04 76 60 48 05

communication@isere.pref.gouv.fr